

Séance ordinaire du 3 février 2014

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de février deux mille quatorze (03-02-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Février 2014

7. Transfert budgétaire

8. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

9. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

10. Dépôt des assermentations des élus suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

11. Nomination du maire suppléant

12. Adoption de la Politique de location de locaux municipaux version numéro 2

13. Modification de la résolution numéro 2014-01-024 intitulée : Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

Séance ordinaire du 3 février 2014

14. Entente partage des coûts pour le maintien du service de bibliothèque et l'entretien des infrastructures de loisirs et de sports pour le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton – Municipalité de Saint-Barnabé
15. Autorisation de signataires - Entente préliminaire entre Monsieur Christopher Beaulieu et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès – Développement domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa
16. Octroi de contrat – Entretien lumières de rue
17. Demande de propositions – Chlorure de calcium
18. Demande de propositions – Lignage de rues
19. COMBEQ – Inscription formation
20. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard d'une partie du lot numéro 2 545 983 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01
21. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard d'une partie du lot numéro 2 732 044 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-11
22. Octroi de subventions aux organismes et versement
23. Affaires diverses
- 23.1 Fondation Maison Carpe Diem – 14^e dîner-bénéfice
- 23.2 Réaménagement Salle communautaire - Directives de changement numéro DC-E1 et DC-M1
- 23.3 Versement de la redevance – Hockey Mineur St-Boniface
- 23.4. Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d'industrie
- 23.5 École Ami-Joie et des Grès – Demande d'accès gratuit à la Salle communautaire
- 23.6 Motion de félicitations – Leurres Ma-Jik
- 23.7 Demande d'aide financière – Ruth Ellen Brosseau – Soirée des bénévoles
- Période de questions
24. Clôture de la séance

2014-02-041

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe à nouveau les citoyens qu'advenant une divergence de conception quant à l'évaluation de leur propriété, il est possible de faire réviser leur évaluation auprès de la MRC de Maskinongé.

Concernant le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton, M. le maire mentionne que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a reçu la résolution de la Municipalité de Saint-Barnabé disant qu'elle n'adhérera pas à l'entente. Il dit que dans ces circonstances la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès va aviser ses partenaires que le bail pour la location du local de la bibliothèque ne sera pas renouvelé.

Il indique également que les travaux de la salle communautaire progressent normalement et qu'ainsi l'échéancier devrait être respecté.

Il félicite l'entreprise Leurres Ma-Jik pour avoir été nommée le *Bon coup du mois de décembre 2013* du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé.

En terminant, ils invitent tous les citoyens à participer aux différentes activités du carnaval qui se tiendra la prochaine fin de semaine.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 3 février 2014

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-02-042

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-02-03 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-02-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-02-044

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2013* totalisant 41 583,08 \$.
- Les comptes à payer *au 31 décembre 2013* au montant de 15 275,64 \$.
- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 janvier 2014* totalisant 151 710,80 \$.
- Les comptes à payer *au 31 janvier 2014* au montant de 43 528,76 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 3 février 2014

Julie Clermont, notaire - Honoraires professionnels – Cession rues des Gouverneurs et des Seigneurs

2014-02-045

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Julie Clermont, notaire de la facture numéro 13JC0095 au montant de 553,66 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la cession des rues des Gouverneurs et des Seigneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Préparation demande d'aide financière Climat-Sol

2014-02-046

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Arrakis Consultants inc., de la facture numéro 2681 de 620,87 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la préparation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol, pour la période se terminant le 31 décembre 2013. (Résolution 2013-06-254)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. – Contribution municipale 2014

2014-02-047

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures # 19539 et 19540 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., aux montants respectifs de 25 463,79 \$ et de 971,81 \$ totalisant la somme de 26 435,60 \$, taxes incluses et représentant la contribution municipale 2014 des bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Environnement MCM inc. – Compagnonnage eau potable

2014-02-048

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Environnement MCM inc. de la facture numéro F14-2907 de 2 120,14 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour des services de compagnonnage relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux et eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Ébénisterie Design Max – Fourniture de mobilier – Salle du photocopieur

2014-02-049

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Ébénisterie Design Max de la facture numéro 0557, de 3 650,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de mobilier dans la salle du photocopieur. (Rés. 2013-11-441)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 février 2014

6. Engagements de crédits – Février 2014

2014-02-050

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Asphalte froide	02.32000.521	271,74 \$
Embrayage du ventilateur (fan clutch) - #10-08	02.32020.525	900,00 \$
Peignes de niveleuse 10 X	02.33020.525	1 535,06 \$
Graisse 54 kg	02.33020.525	764,00 \$
Bras de poussée	02.33020.525	2 000,00 \$
Réparation cylindre équipement à neige	02.33020.525	2 000,00 \$
Formation compteur d'eau	02.41300.454	399,32 \$
Sonde eau potable	02.41300.521	1 260,20 \$
Boyaux succion 6" x 10' (Bris)	02.22000.649	482,29 \$
Zumba (activité Carnaval)	02.70150.516	200,00 \$
Location de structures gonflables (activité Carnaval)	02.70150.516	1 500,00 \$
Promenade en traîneau (chevaux) (activité Carnaval)	02.70150.516	650,00 \$
Promenade en traîneau (chiens) (activité Carnaval)	02.70150.516	650,00 \$
Total		12 612,61 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Transfert budgétaire

2014-02-051

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard-St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint--des-Grès autorise le transfert d'une somme de 6 800 \$ du poste budgétaire 23 08000 725, soit 5 800 \$ au poste 02.70190.951 pour pourvoir aux dépenses de la Fête nationale; soit 1 000 \$ au poste 02.70150.649 pour pourvoir à l'achat de deux ensembles de buts de soccer (Timbits).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

2014-02-052

Richard St-Pierre donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général.

9. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT les résolutions 2010-11-385, 2011-03-084, 2011-10-322, 2012-04-127 et 2013-02-060 par lesquelles la municipalité demandait un délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Séance ordinaire du 3 février 2014

CONSIDÉRANT que ces délais visaient, entre autres, à permettre dans le cadre de la refonte de ses règlements d'urbanisme, à y inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé découlant de la décision numéro 3677887 par laquelle la Commission de la protection du territoire agricole du Québec acceptait les demandes du volet 1 et 2 de la MRC;

CONSIDÉRANT que les commentaires émis par la MRC de Maskinongé en septembre 2013 relativement à la conformité desdits règlements impliquent d'y apporter de nouvelles corrections;

CONSIDÉRANT le congé de maladie de la responsable du service d'urbanisme de la municipalité sur une période de près d'un an;

CONSIDÉRANT que le délai accordé du 28 juin 2013 a été insuffisant pour compléter le processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

2014-02-053

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 31 juillet 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Dépôt des assermentations des élus suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les assermentations de tous les élus formant le conseil.

11. Nomination du maire suppléant

2014-02-054

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Marc Bastien comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 3 février 2014. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Adoption de la Politique de location de locaux municipaux version numéro 2

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 11 juillet 2011, une Politique de location de locaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du déménagement de l'hôtel de ville dans un nouveau bâtiment et de la réfection de la Salle communautaire, la politique de location des locaux municipaux doit être révisée ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la deuxième version de la politique de location de locaux municipaux et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Séance ordinaire du 3 février 2014

2014-02-055

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la deuxième version de la Politique de location de locaux municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Modification de la résolution numéro 2014-01-024 intitulée : Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

2014-02-056

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu unanimement de remplacer les mots suivants :

«en ayant fait une lecture complète»

Par ceux-ci :

«ayant fait une lecture complète du document *Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement*, précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle»

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Entente partage des coûts pour le maintien du service de bibliothèque et l'entretien des infrastructures de loisirs et de sports pour le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton – Municipalité de Saint-Barnabé

CONSIDÉRANT que le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton est particulier puisqu'il se compose de trois municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès fait parvenir annuellement aux municipalités de Yamachiche et de Saint-Barnabé une facture représentant leur part respective du partage des coûts pour le maintien du service de bibliothèque et l'entretien des infrastructures de loisirs et de sports pour le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé n'a participé financièrement qu'en 2010 pour un montant de 1 500 \$, et ce malgré une facture de 3 864,44 \$ en mentionnant, par sa résolution 086-05-11 que la municipalité offrait déjà un service de bibliothèque et que des infrastructures de sports et de loisirs étaient disponibles pour l'ensemble de ses citoyens, dont ceux qui résident dans le secteur de Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Yamachiche participe pour sa part dans ce partage des coûts;

CONSIDÉRANT que les arrérages reliés à la non-participation financière de la municipalité de Saint-Barnabé sont de 16 771,68 \$ au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé maintient sa position de refuser de participer financièrement aux dépenses récurrentes associées au maintien du service de bibliothèque et à l'entretien des infrastructures de loisirs et de sports par sa résolution 017-01-14;

CONSIDÉRANT que le bail de location avec la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour le local de la bibliothèque vient à échéance le 30 septembre 2015;

Séance ordinaire du 3 février 2014

2014-02-057

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avisent la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie que la municipalité ne renouvellera pas le bail de location pour loger la bibliothèque du secteur de Saint-Thomas-de-Caxton. Il est de plus résolu que la municipalité procédera à l'entretien des infrastructures actuelles de loisirs et de sports sur l'horaire régulier des employés et aucun temps supplémentaire ne sera autorisé.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de Yamachiche et de Saint-Barnabé, à monsieur Jacques Duranleau, directeur de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie ainsi qu'à l'ATJ St-Thomas inc. et à madame France Bournival, responsable de la bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires - Entente préliminaire entre Monsieur Christopher Beaulieu et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès – Développement domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente préliminaire concernant l'étude de faisabilité du projet de développement domiciliaire du prolongement de la rue Lisa;

2014-02-058

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente préliminaire à intervenir entre monsieur Christopher Beaulieu et la Municipalité relativement au projet de développement domiciliaire du prolongement de la rue Lisa.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Entretien lumières de rue

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des lumières de rue de la municipalité;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant Taxes
Groupe Vigneault service d'éclairage inc.	4 277,00 \$
Bernard Gauthier 2012	5 295,00 \$
Young Électrique inc.	non conforme

2014-02-059

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des lumières de rue au plus bas soumissionnaire conforme Groupe Vigneault service d'éclairage inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 4 277,00 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 février 2014

17. Demande de propositions – Chlorure de calcium

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a besoin de 7 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocons pour l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT que le Service d'achat pour les municipalités de la FQM procède par appel d'offres publiques pour l'ensemble des municipalités qui participent à ce regroupement;

2014-02-060

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à la commande de 7 tonnes de chlorure de calcium en flocons par l'entremise du Service d'achat pour les municipalités (SAM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de propositions – Lignage de rues

2014-02-061

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. COMBEQ – Inscription formation

2014-02-062

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard, et son adjointe, Geneviève Massicotte, à participer à une formation dispensée par la COMBEQ intitulée : *Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements* qui se tiendra du 5 au 6 février 2014, à Trois-Rivières, et de défrayer les frais inhérents à cette activité, dont l'inscription au montant de 569,13 \$, taxes incluses, pour chacune d'elles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard d'une partie du lot numéro 2 545 983 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 545 983 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01;

CONSIDÉRANT que le lot 2 545 983 est la propriété de monsieur Alain Dussault;

CONSIDÉRANT que le requérant possède conjointement avec son épouse, madame Lyne Béland, un lot contigu à ce lot, soit le lot numéro 2 546 496 du cadastre du Québec, sur lequel est construite la résidence du couple (201, 4^e Rang à Saint-Étienne-des-Grès);

CONSIDÉRANT que M. Dussault souhaite céder une partie du lot 2 545 983 du cadastre du Québec à son épouse (ainsi qu'à lui) afin d'y agrandir leur résidence et d'y ajouter une piscine;

Séance ordinaire du 3 février 2014

CONSIDÉRANT que la maison étant située très près des lignes de lot, l'agrandissement ne peut avoir lieu ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande, soit 820 m², est en grande majorité localisée à l'intérieur des limites d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme pour y intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés du Schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2014-02-063

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de monsieur Alain Dussault auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard d'une partie du lot numéro 2 732 044 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-11

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de monsieur Clovis Paquin à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) porte sur l'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 732 044, situé dans la zone Af-11;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à reconduire pour une autre période de deux ans la demande d'autorisation portant le numéro 401398;

CONSIDÉRANT que jusqu'à ce jour, une superficie de 232 mètres carrés a été extraite;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à terminer l'aplanissement de la butte de sable au niveau du sol environnant, d'une superficie restante de 3 399 mètres carrés, incluant le chemin d'accès au site, dans un objectif de plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à sortir l'excédent de sable à l'extérieur de la propriété;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

2014-02-064

À CES CAUSES, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de monsieur Clovis Paquin auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 février 2014

22. Octroi de subventions aux organismes et versement

2014-02-065

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre, et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 23 136 \$ au Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc. pour les activités de loisirs et l'organisation de fêtes. Ce montant sera distribué entre les organismes suivants, comme suit :

• AFÉAS de Saint-Étienne-des-Grès	483 \$
• AFÉAS de Saint-Thomas-de-Caxton	233 \$
• CEP aide aux devoirs	400 \$
• Comité culturel	2 500 \$
• Association de baseball mineur de Saint-Étienne-des-Grès	1 000 \$
• Service des Loisirs de Saint-Étienne-des-Grès	11 000 \$
• Scouts (exploratrices, louveteaux et harfangs)	840 \$
• Hockey 10-17 en action	680 \$
• Fête nationale	6 000 \$

Total : 23 136 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Affaires diverses

23.1 Fondation Maison Carpe Diem – 14^e dîner-bénéfice

2014-02-066

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, monsieur Robert Landry, à participer au 14^e dîner-bénéfice de la Fondation Carpe Diem qui se tiendra le vendredi 14 février 2014 à l'hôtel Delta Trois-Rivières, et de défrayer les frais inhérents à cette activité, dont l'inscription au montant de 90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.2 Réaménagement Salle communautaire - Directives de changement numéro DC-E1 et DC-M1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux d'amélioration de la salle communautaire puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon les directives suivantes :

Directive n° DC-E1 : Relocalisation et prolongement temporaire des contrôles d'éclairage pour exécution des travaux et relocalisation définitive à l'intérieur de la grande salle ;

Directive n° DC-M1 : Modification des modèles des toilettes;

2014-02-067

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., les directives de changement numéro DC-E1 et DC-M1 selon les offres de prix suivantes :

Directive n° DC-E1 : 594,14 \$, avant taxes, incluant 10 % d'administration;

Séance ordinaire du 3 février 2014

Directive n° DC-M1 : 832,04 \$, avant taxes, incluant 10 % d'administration;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ces directives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.3 Versement de la redevance – Hockey Mineur St-Boniface

2014-02-068

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse la somme de 1 880 \$ à l'organisation du Hockey Mineur St-Boniface pour les 47 joueurs participants de Saint-Étienne-des-Grès, pour la saison 2013-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.4. Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d'industrie

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé à participer à la 26^e édition de la *Soirée des Sommets Desjardins* en offrant à un entrepreneur de la municipalité un sommet dans la catégorie « Bâtisseur »;

2014-02-069

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à l'événement la *Soirée des Sommets Desjardins* de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, défraie un montant de 300 \$ pour l'inscription et procède à l'achat d'une table, soit dix billets pour un montant de 1 200 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.5 École Ami-Joie et des Grès – Demande d'accès gratuit à la Salle communautaire

2014-02-070

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la Salle communautaire à l'École Ami-Joie et des Grès, le 22 mars 2014 pour la tenue d'un souper sous la thématique « Bières et saucisses » dans le cadre de leur collecte de fonds pour la réfection du parc-école.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.6 Motion de félicitations – Leurres Ma-Jik

2014-02-071

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'entreprise Leurres Ma-Jik pour avoir été nommée le *Bon coup du mois de décembre 2013* du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 février 2014

23.7 Demande d'aide financière – Ruth Ellen Brosseau – Soirée des bénévoles

CONSIDÉRANT que la municipalité fête tous les deux ans ses nombreux bénévoles qui sont au nombre de plus de deux cents;

CONSIDÉRANT que pour souligner leur excellent travail, une soirée de remerciements est organisée comprenant, entre autres, un souper, un spectacle et des prix de présences;

2014-02-072

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose au bureau de Madame Ruth Ellen Brosseau, députée de la circonscription de Berthier-Maskinongé, une demande d'aide financière pour la tenue de la Soirée des bénévoles qui aura lieu le 12 avril 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07

Fin : 20 h 14

24. Clôture de la séance

2014-02-073

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière